

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MOURRE.

Excusé : P. MELGAREJO.

### **1/ Délibération pour autoriser le Maire à déléguer sa signature**

En ce qui concerne l'acte de constitution de servitude avec ERDF pour l'extension du réseau électrique souterrain desservant le bâtiment Ecole/Mairie, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à se faire représenter.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs à un clerc de l'étude PEY-QUEGNOT/PEYSSON, à l'effet de se faire représenter, pour la signature de l'acte authentique contenant constitution de servitude au profit d'ERDF.

### **2/ Signature du compte de gestion de la Commune et du CCAS**

Dans sa séance du 6 février 2012, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2012. Le Centre Communal d'Action Sociale délibère en ce sens.

### **3/ Nouveaux tarifs pour la Salle Polyvalente**

Concernant la *salle polyvalente*, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les **tarifs des contrats de location signés à compter du 1er mars 2012**, de la manière suivante :

- *Personne habitant la commune (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)*
  - week-end 250.00 €,
- *Association communale*
  - 2 manifestations à but non lucratif ou une à but lucratif 0.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
  - week-end 750.00 €,
- *Association extérieure (bals non autorisés)*
  - 1<sup>ère</sup> manifestation à but non lucratif 0.00 €,
  - 1<sup>ère</sup> manifestation à but lucratif ou 2<sup>ème</sup> à but non lucratif 750.00 € ;

Pour la *cantine*, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location comme suit :

- *Personne habitant la commune (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)*
  - 24 heures 100.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
  - 24 heures 300.00 € ;

Pour les *deux salles*, le Conseil Municipal, fixe les tarifs de location comme suit :

- *Personne habitant la commune (payant une taxe d'habitation ou de foncier bâti)*
  - week-end 300.00 €,
- *Personne extérieure à la commune*
  - week-end 800.00 €.

Le Conseil Municipal reconduit la caution pour le ménage et le tri à 200 € et celle de 550 € correspon

dant au règlement des dégradations éventuelles.

Pour ces deux salles, tout cas particulier sera traité par l'exécutif.

#### **4/ Mise à disposition à la CCV du Service Eau/Assainissement**

M. le Maire rappelle la délibération du 30 juillet 2010 par laquelle le Conseil Municipal décidait d'entériner au 01/01/2011 le transfert du service Eau Assainissement à la CCV.

Il indique qu'il convient de régulariser comptablement la mise à disposition des apports à la CCV et présente un tableau des opérations budgétaires à réaliser :

- restent à la commune et reversés au budget principal :
  - o FCTVA,
  - o excédent de fonctionnement reversé au 002,
  - o excédent d'investissement reversé au 001,
  - o impayés. ;
- sont transférés à la CCV :
  - o les terrains,
  - o les réseaux,
  - o le stock de pièces.

Le Conseil Municipal accepte ces opérations pour les montants indiqués dans l'état de transfert annexé.

#### **5/ Travaux Eclairage Public**

Michel de Gaudenzi doit rencontrer divers interlocuteurs dont la Régie d'électricité pour étudier une amélioration du réseau d'éclairage public. Cette amélioration, dans tous les cas, devra tenir compte d'un enfouissement prochain des réseaux de manière à ne pas entreprendre des travaux qui devraient être déduits par la suite.

#### **6/ Garage**

Le point est fait sur les travaux de la construction du garage communal qui avancent normalement.

#### **7/ Cimetière**

L'exhumation des ossements des tombes, ayant fait l'objet d'une procédure de reprise, a été effectuée par l'entreprise Vitaloni. Ils ont été mis dans des caissettes portant le numéro de la concession et transférés à l'ossuaire communal, le tout pour une somme de 3 650 € TTC pour 9 concessions.

D'autre part, Monsieur le Maire représente au conseil Municipal les devis Sirap, Eurosyl et e-Magnus pour la gestion du cimetière. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le devis avec la société EuroSyl pour la somme de 2 428,60€ TTC et un contrat annuel de maintenance de 239,20 € TTC.

#### **8/ Bâtiment communal**

Devant le mauvais état des volets existants de la face principale, un devis de 9 paires de volets neufs a été présenté par les Ets Rousset pour une somme de 5 138.73 € TTC. Cette somme sera prévue au prochain budget.

#### **9/ Défibrillateur**

Le choix du lieu d'installation de défibrillateur acquis par la Commune a été défini à une large majorité sur la façade du bâtiment communal, à hauteur du local technique, pour un accès facile à l'électricité.

#### **10/ Ecole**

Suite à la demande des enseignants, une sonnette sera installée à la porte des écoles.

#### **11/ Ouverture anticipée de la Voie Spéciale Partagée de l'A48**

M. le Maire présente au Conseil Municipal la délibération de la CCV pour obtenir l'ouverture anticipée de la VSP de l'Autoroute A48 entre Voreppe et Saint-Egrève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, soutient ladite délibération car,

vu le contexte très critique de la circulation sur Grenoble à l'heure actuelle, une mise en circulation de cette voie ultérieurement serait catastrophique pour les usagers qui ne comprendraient absolument pas.